

MAIRIE D'ALSTING
- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 février 2011

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le dix sept février deux mil onze à dix neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. SPOHR André, MONNET Jean-Luc, THIL Thérèse, STAUB Martial, FERSING Gérard, CHARLES Amanda, ANSTETT Urbain, MICHELS René, LINDAUER Liliane, ZITT Dominique, MEYER Ana Mercedes, WARING Elisabeth, MEYER Denis, SCHERER Joseph, THUMSER Monique, WEISLINGER Jean-Léon.

Absents excusés : Mme et MM. BRACH Patrick, FEISS Dominique, HUWER Pierre, WARING Stéphane, WEBER Brigitte.

Absents non excusés : -

Procurations : M. WARING Stéphane à Mme WARING Elisabeth.

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2010 est approuvé par le Conseil.

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- II) URBANISME : 2) LEVEE DE DROITS AU PROFIT DE LA COMMUNE
- IV) DIVERS : 2) MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE 841 POSTES DANS L'EDUCATION NATIONALE EN LORRAINE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

D) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL

1a) COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2010 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	69 155,16		- 69 155,16
Opérations de l'exercice	1 181 934,07	1 159 216,71	- 22 717,36
TOTAUX	1 251 089,23	1 159 216,71	- 91 872,52
Résultats de clôture		- 91 872,52	- 91 872,52

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		251 305,96	251 305,96
Opérations de l'exercice	903 587,87	1 280 837,48	377 249,61
Part affectée à l'investissement	251 305,96		- 251 305,96
TOTAUX	1 154 893,83	1 532 143,44	377 249,61
Résultats de clôture		377 249,61	377 249,61

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	69 155,16	251 305,96	182 150,80
Opérations de l'exercice	2 085 521,94	2 440 054,19	354 532,25
Part affectée à l'investissement	251 305,96		- 251 305,96
TOTAUX	2 405 983,06	2 691 360,15	285 377,09
Résultats de clôture		285 377,09	285 377,09

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

1b) AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le compte administratif principal 2010 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2010	-22 717,36
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	-69 155,16
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2010 de	-91 872,52

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010	377 249,61
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	251 305,96
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2010	251 305,96
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2010 de	377 249,61

A l'unanimité,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

en section d'investissement du budget 2011 à hauteur de : **377 249,61**

1c) COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2a) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 (service eau et assainissement) dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		790,90	790,90
Opérations de l'exercice	214 136,09	220 805,56	6 669,47
TOTAUX	214 136,09	221 596,46	7 460,37
Résultats de clôture		7 460,37	7 460,37

Libellés	Exploitation		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		96 803,91	96 803,91
Opérations de l'exercice	427 059,55	447 710,21	20 650,66
Part affectée à l'investissement	96 803,91		- 96 803,91
TOTAUX	523 863,46	544 514,12	20 650,66
Résultats de clôture		20 650,66	20 650,66

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	-	97 594,81	97 594,81
Opérations de l'exercice	641 195,64	668 515,77	27 320,13
Part affectée à l'investissement	96 803,91		- 96 803,91
TOTAUX	737 999,55	766 110,58	28 111,03
Résultats de clôture		28 111,03	28 111,03

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

2b) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010;

Constatant que le compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2010 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2010	6 669,47
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	790,90
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2010 de	7 460,37

• en section de d'exploitation

Résultat de d'exploitation de l'exercice 2010	20 650,66
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	96 803,91
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2010	96 803,91
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2010 de	20 650,66

A l'unanimité,

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010

en section d'investissement du budget 2011 à hauteur de : **20 650,66**

2c) COMPTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) BUDGET DU LOTISSEMENT A L'OREE DU BOIS

3a) COMPTE ADMINISTRATIF "A L'OREE DU BOIS" 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 (lotissement "A l'Orée du Bois") dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	2 677,16		- 2 677,16
Opérations de l'exercice	-	2 677,16	2 677,16
TOTAUX	2 677,16	2 677,16	-
Résultats de clôture	-	-	-

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	120 036,36		- 120 036,36
Opérations de l'exercice	4 477,16	0,21	- 4 476,95
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	124 513,52	0,21	- 124 513,31
Résultats de clôture	124 513,31		- 124 513,31

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	122 713,52	-	- 122 713,52
Opérations de l'exercice	4 477,16	2 677,37	- 1 799,79
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	127 190,68	2 677,37	- 124 513,31
Résultats de clôture	124 513,31		- 124 513,31

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité, vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

3b) AFFECTATION DES RESULTATS "A L'OREE DU BOIS" 2010

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget "A l'Orée du Bois" 2010 présente un déficit, il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation des résultats.

3c) COMPTE DE GESTION "A L'OREE DU BOIS" 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion du lotissement "A l'Orée du Bois" dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II) URBANISME

1) VENTE D'UN TERRAIN A L'OREE DU BOIS

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de rachat d'une parcelle communale.

La demande est présentée par Monsieur HERRMANN Jürgen, domicilié à 57350 SPICHEREN 6 42, rue des Hauteurs, et concerne la parcelle 531/60, section 19, de 1,24 ares. Le demandeur, propriétaire des terrains adjacents, souhaite disposer d'une surface constructible plus importante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix TTC de 4 568,72 €/are, soit 5 665,21 € TTC pour cette parcelle.

2) LEVEE DE DROITS AU PROFIT DE LA COMMUNE

Dans le cadre des ventes des lots dans le lotissement "A l'Orée du Bois", en vue de garantir le respect de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges du lotissement et particulièrement du respect de la clause contenue dans l'acte de vente d'un lot interdisant aux acquéreurs la vente du terrain avant l'achèvement de la totalité des travaux prévus, il a été inscrit au Livre Foncier, sur chaque lot, une restriction au droit de disposer ainsi qu'un droit à la résolution au profit de la commune.

Nous avons été saisis par Me HUEBER pour la vente de la maison appartenant à M. et Mme BAYLOU, située 13 rue à l'Orée du bois, section 19 n°484.

Afin de permettre la vente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lever l'ensemble des droits au profit de la Commune, stipulés dans l'acte de vente du 13 février 2006.

III) PERSONNEL

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les services de l'Etat n'ont pas permis le renouvellement du C.A.E (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) de M. FERSING Gilles pour des raisons budgétaires.

Néanmoins, M. le Maire propose de maintenir M. FERSING Gilles dans ses fonctions et de compléter le tableau des effectifs du personnel communal par la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 h/semaine) à compter du 1^{er} mars 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de ce poste à 17 voix pour et 1 abstention (M. FERSING Gérard).

IV) DIVERS

1) MOTION CONTRE LE RAPPORT BUR

Les conclusions du rapport BUR, député UMP du Bas-Rhin, rapporteur général du budget de la Sécurité Sociale, préconisent le démantèlement du régime spécial de sécurité sociale minière et poursuivent la remise en cause de l'engagement de l'Etat pour la gratuité des soins dont bénéficient les ressortissants de ce régime.

Par conséquent, M. le Maire propose d'adopter la motion suivante :

Considérant que le parlementaire recommande de transférer le risque maladie du régime minier vers le régime général ainsi que les "ò uvres" (centres de santé, maisons de retraite, pharmacies) et les 6 600 personnes qui en assurent la gestion. Les activités hospitalières (environ 4 300 lits) devront être reprises par l'hôpital public ;

Considérant que le régime minier a été mis en place à partir de 1946 au regard de la grande dureté du travail et afin de répondre aux maladies spécifiques des mineurs, dont la silicose ;

Considérant que ce régime spécial disparaîtrait sous l'autel des économies budgétaires, alors qu'il ne reste que 179 000 affiliés, âgés en moyenne de 75 ans, dont un grand nombre souffrent de polyopathologies liées à la pénibilité de leur métier ;

Considérant l'intention d'abandonner la construction du Plateau Technique Unique en Moselle-Est au détriment d'une qualité d'offre de services de soins locale digne d'un bassin de population de près de 350 000 habitants ;

REFUSE que la santé de la population minière soit bradée pour des raisons purement comptables ;

DEMANDE que les fondamentaux de la médecine minière, à savoir gratuité, qualité et proximité, soient maintenus ;

DEMANDE que la solidarité soit prise en compte pour assurer la pérennité des droits des mineurs garantis par le Pacte Charbonnier, d'autant plus que les cotisations acquittées par ces derniers tout au long de leur carrière ont toujours été supérieures à celles acquittées par les cotisants au régime général afin de permettre la constitution d'une réserve financière pour faire face aux problèmes liés à la cessation d'activités;

DEMANDE que les élus de Moselle-Est s'associent aux conditions de maintien des prestations du régime minier ;

S'OPPOSE aux conclusions dudit rapport et appelle solennellement les pouvoirs publics à respecter les droits des mineurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette motion à l'unanimité.

2) MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE 841 POSTES DANS L'EDUCATION NATIONALE EN LORRAINE

Les Lorrains ont fait de l'Education et de la Formation, une priorité forte. Favoriser l'accès de tous les jeunes lorrains au plus haut niveau scolaire et à la qualification est la première condition pour une insertion sociale et professionnelle réussie.

Les choix politiques du gouvernement et de la RGPP (révision générale des politiques publiques) vont, depuis plusieurs années, à l'encontre de cette volonté lorraine en réduisant fortement les moyens d'enseignement engagés par le gouvernement.

En Lorraine, cette année, le Ministre de l'Education Nationale par la voix du Rectorat annonce, pour la rentrée scolaire 2011, la suppression de 822 postes d'enseignants et 19 de personnels administratifs :

- 298 postes d'enseignants pour le 1er degré,
- 524 pour le second degré,
- 150 pour les lycées techniques et généraux,
- 235 pour les lycées professionnels,
- 139 pour les collèges.

Ce seront 3,4% des emplois en un an qui disparaîtront dans le secondaire, soit un poste pour 4 élèves. La Région Lorraine détient ainsi le triste record national de ces coupes franches.

Après les restructurations militaires et la réduction des moyens des services publics qui ont déjà touché massivement l'emploi, les conditions de vie et l'attractivité en Lorraine, cette annonce brutale, en ce début d'année, porte à près de 4000, en six ans, les postes d'enseignants supprimés pour la Lorraine.

Vu les conséquences négatives et injustes pour la Lorraine que cette nouvelle décision induira, M. le Maire propose aux élus municipaux de voter cette motion marquant ainsi le refus de ces mesures et demandant au Ministère de l'Education Nationale d'annuler cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette motion à l'unanimité.

V) INFORMATIONS

- Présentation d'un devis de M. BECK Denis, architecte, pour les travaux de mise en conformité de la cuisine de la salle polyvalente, à hauteur de 68 713,78 € TTC.

- Nouvelles modalités de tenue du registre des délibérations. Concernant les séances, la principale modification porte sur les émargements qui s'effectueront sur papier et à l'aide d'un stylo aux normes (papier permanent et encre inaltérable). A ce titre, les comptes-rendus seront signés en fin de séance suivante auprès du Secrétaire. Les présents à une séance mais absents à la séance suivante devront se présenter en Mairie pour signer le compte-rendu.

- Les élections cantonales ont lieu les 20 et 27 mars 2011. Merci de réserver ces dates pour la tenue des bureaux de vote.

- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 12 mars 2011, à partir de 9h00 (rendez-vous devant les ateliers municipaux). Se munir de gants et de gilets de sécurité (gilets fluorescents). Les associations locales seront également sollicitées.

- La Commune va prochainement passer au tri multiflux. La Communauté d'Agglomération devrait organiser une réunion d'information le lundi 7 mars 2011, en soirée, au Clos du Verger, ainsi que des permanences durant cette même semaine. Nous ne disposons pas d'autres informations.

- M. ANSTETT a souhaité réagir suite au message électronique envoyé par les services de la Mairie, sollicitant les conseillers intéressés afin d'assurer le service lors du repas des anciens.

Plusieurs questions furent posées, notamment le pourquoi de cette initiative.

En effet, M. ANSTETT considère, qu'en qualité de conseiller, une aide au service est une évidence, à l'image de ce qui se passe dans d'autres communes.

Sur cette question, M. le Maire explique que le message envoyé était justement destiné à susciter les observations des uns et des autres sur le sujet, et se réjouit de celles de M. ANSTETT. Il précise que cet appel aux bénévoles ne répond aucunement à un souci d'économies, mais à une demande de certains conseillers volontaires. Néanmoins pour répondre aux interrogations précitées, la question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine commission, à définir.

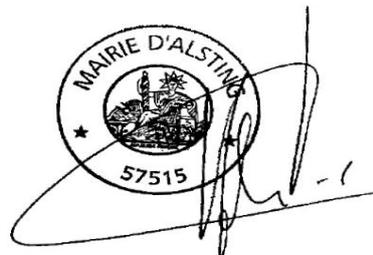
De manière générale, de nombreux conseillers expriment la volonté d'occuper une fonction plus importante au sein de la municipalité (manque de communication, insuffisance de débats, insuffisance de commissions, absence lors des Assemblées Générales, í).

- M. STAUB précise qu'une commission des finances aura lieu durant la 2^{ème} quinzaine du mois de mars et que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu durant la 2^{ème} quinzaine du mois d'avril.

La séance a été levée à 21h15

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :

The image shows a circular official seal of the Municipality of Alsting. The seal contains the text "MAIRIE D'ALSTING" at the top, a central emblem featuring a rooster and a tree, and the number "57515" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.